Ville de
Rivière-du-Loup

S'ENGAGER
POUR UN FUTUR STIMULANT
RIVIÈRE-DU-LOUP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Dossier de lobbyisme

La Ville n'est, d'aucune façon, mêlée au processus judiciaire

Rivière-du-Loup, le 3 mars 2017 - La Ville de Rivière-du-Loup tient à rappeler que le commissaire au lobbyisme est un organisme indépendant qui a ses propres pouvoirs, sa propre juridiction. Il n'a pas de permission à demander à la Ville et cette dernière n'a pas à s'immiscer dans le travail du bureau du commissaire et elle n'a pas non plus été consultée par lui. Précisons que le poursuivant n'est pas la Ville, mais le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dont la décision est prise de manière autonome, totalement indépendante de la Ville qui ne peut s'ingérer, faire pression, ni intervenir dans un processus judiciaire en cours.

Le mode de fonctionnement se résume ainsi : il y a d'abord eu enquête de la part du commissaire au lobbyisme qui a ensuite soumis le dossier à un procureur de la Couronne. À la suite de l'analyse du dossier par le procureur de la Couronne, des constats d'infractions ont été signifiés, ce qui a mené au procès. Toute cette démarche a été initiée par le commissaire au lobbyisme lui-même, libre de ses actions, et « aucune plainte n'a été formulée, que ce soit par le maire ou la Ville elle-même qui n'a cessé d'agir correctement, tout au long du processus. Le rôle de la Ville, par l'entremise de son maire et de certains conseillers municipaux, s'est résumé à celui d'agir comme témoin, à la demande du procureur de la Couronne ou de la défense, ce qui n'a entraîné aucun frais », insiste Jacques Minville, conseiller municipal et maire suppléant.

Il en va de même pour le processus d'appel qui n'engage en rien la Ville et qui est mené, là aussi, de manière totalement autonome. De fait, c'est le DPCP qui, à la lumière du jugement rendu, a estimé qu'il y avait matière à faire appel. Cela relève précisément de sa compétence.

- 30 -

Source : David Lemelin, directeur
Service des communications
418 867-6706